

Le processus de refonte de la Convention Collective de la Croix Rouge Française arrive à son terme. Malgré quelques avancées sur le projet patronal initial, pour la Fédération Sud Santé Sociaux, c'est bien 4 millions d'Euros que la CRF prend dans les poches de ses salarié-es...

Nouvelles propositions patronales :

Le compte n'y est pas !

Cette refonte de la Convention Collective de la CRF avait simplement pour but de combler un déficit généré par une gestion calamiteuse et des budgets médico sociaux et sociaux de plus en plus contraints.

Oui, les politiques d'austérité déclinées à l'échelle européenne sous le prétexte de crises, remettent en cause les protections sociales et justifient toutes les attaques sur les budgets sanitaires et sociaux et par conséquent sur les budgets des établissements et services sanitaires et sociaux.

Quand cela se double d'une mauvaise gestion comme à la Croix Rouge Française, ce sont les salarié-es qui bien évidemment doivent en payer le prix fort. La masse salariale est la principale « variable d'ajustement », c'est la double peine assurée !

Les propositions patronales actuelles soumises à la signature des organisations syndicales permettent une économie de 4 millions en lieu et place des 5,5 millions prévus initialement par le projet patronal de la CRF.

Grâce à la lutte et à la résistance des salarié-es, les patrons de la CRF se sentent obligés de faire un geste, de revoir leurs ambitions à la baisse, mais pour la Fédération Sud Santé Sociaux le compte n'y est toujours pas...

Car cela reste 4 millions, pris sur le dos des salarié-es qui vivent par ailleurs de plus en plus mal de leurs salaires, voient leurs conditions de travail se dégrader continuellement, leurs protections sociales et notamment le droit à la retraite remis en cause et attaqué de toute part.

Des reculs inacceptables !

Sous couvert de défendre le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et le cadre conventionnel, les patrons de la CRF maintiennent leur projet de refonte de la Convention Collective et osent même parler de nouveaux avantages pour les salarié-es. Pour SUD l'avenant n°3 relatif à la révision de la Convention Collective n'est que régressions, reculs avec quelques aménagements à la marge :

- Une reprise d'ancienneté restreinte pour l'attribution du nombre de points GER ;
- Les salarié-es en arrêt maladie seront pénalisés,

leur prime de fin d'année réduite ;

- La baisse des indemnités de départ à la retraite reste inchangée par rapport au projet patronal initial ;

- la maladie non professionnelle ne sera plus reconnue comme du "temps travaillé". Cela aura pour conséquences de réduire les CA et les CT ;

- L'indemnité d'allaitement malgré des mesures transitoires sera supprimée au 1er janvier 2015 ;

- Un accord de méthode est proposé à signature en vue d'expérimenter le travail en 12 heures dans certains établissements de la CRF, travail en 12 heures dont on connaît maintenant les effets néfastes sur la santé des salarié-es...

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux cette nouvelle proposition patronale est aussi inacceptable que les précédentes.

Aucune organisation syndicale qui prétend défendre les intérêts des salarié-es de la CRF ne peut approuver de telles régressions.

Alors que les salaires couvrent de plus en plus mal les besoins des salarié-es et de leurs familles, pendant que les conditions de travail se dégradent, que la protection sociale est attaquée de toute part, ce sont bien au final les patients et les usagers qui seront les premières victimes de ces choix politiques désastreux...

La Fédération SUD Santé Sociaux sera aux côtés des salarié-es en lutte pour :

- Dénoncer la révision de la Convention Collective de la CRF et le projet patronal actuel ;

- Défendre les acquis conventionnels et lutter pour une Convention Collective Commune de haut niveau pour l'ensemble du secteur sanitaire et social ;

- Pour le SMIG à 1700 Euros net ;

- Pour la retraite à 60 ans à taux plein pour 37,5 annuités ;

- Des budgets sanitaires et sociaux à la hauteur des besoins des populations...

NON au projet patronal de casse de la convention collective de la Croix Rouge Française.

Préparons ensemble la riposte !



Fédération
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris le 10 septembre 2013